



**République française**  
**ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

*CCAS de PEIPIN*

**Séance du mardi 05 novembre 2024**

---

**Date de la convocation : 29/10/2024**

**Membres en exercice :** 11 Le cinq novembre deux mille vingt-quatre à 18h30, les membres du CCAS de la commune de PEIPIN, se sont réunis à la Salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Frédéric DAUPHIN, Président dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L.2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

**Présents :** 10

**Votants :** 10

**Pour :** 10

**Contre :** 0

**Abstention :** 0

**Présents :** Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Joëlle BLANCHARD, Agnès LIZANA, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI, Alida SAMUEL

**Absent(s) :** Marie Claude PULCE

**Secrétaire de séance :** Dorothée DUPONT

---

**DE\_012\_2024 - Objet : Choix du prestataire des colis de Noël 2024**

Monsieur le Président explique que le CCAS a demandé des propositions de prix pour les colis de Noël 2024 des aînés contenant seulement des produits locaux, auprès des prestataires suivants :

- SYNDICAT D'INITIATIVE PAYS DE LURE en Haute-Provence à Les Omergues
- LA CAVE D'ICI ET D'AILLEURS à Château-Arnoux Saint-Auban
- NATURE ET COULEURS à Peipin
- LA MAISON DE PRODUITS DU PAYS DIGNOIS à Mallemoisson
- COMTE DE PROVENCE à Peyruis
- LA TASTE à Sisteron
- LE CYCLOPE à Château-Arnoux Saint-Auban
- ICILES ARTISANS à Nice

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-Présidente pour exposer le contenu des colis proposés.

Elle rappelle que le montant par colis a été fixé lors du vote du budget 2024 à 25 € pièce, pour un total de 160 corbeilles.

La livraison des corbeilles doit être faite en mairie aux alentours du 10 décembre 2024.

Date de transmission de l'acte: 13/11/2024  
Date de réception de l'AR: 13/11/2024  
004-260401393-DE\_012\_2024-DE  
A G E D I

Madame la Vice-Présidente indique qu'un choix doit être fait parmi les propositions de devis afin d'avertir le prestataire pour l'organisation des commandes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 9 voix pour Nature et Couleurs et 1 voix pour le Syndicat d'Initiative Pays de Lure, le Conseil d'administration choisit la composition n° 2 du prestataire "Nature et Couleurs" d'une valeur réelle de 31,70 € facturée 25,00 €.

Détail du colis :

- 1 caisse
- 1 pétillant de pomme
- 1 cracker de Noël Doucet 90g Amande chocolat 50g + 4 pâtes de fruits 10g
- 1 boîte de 9 mini calissons Leonard Parli 55g
- 1 terrine "Canard aux figues" 90g
- 1 tapenade "Délice de Saint Jacques" 90g

La livraison des colis est prévue le 10 décembre 2024 à 9h à l'ancienne mairie.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

À Peipin, le 07/11/2024



Frédéric DAUPHIN

Dorothee DUPONT

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 13/11/2024  
et publié ou notifié  
le 15/11/2024

Date de transmission de l'acte: 13/11/2024  
Date de réception de l'AR: 13/11/2024  
004-260401393-DE\_012\_2024-DE  
A G E D I